



Reprise d'une bibliothèque asso par une collectivité territoriale

Par **Biblioludo**, le **28/05/2019** à **02:40**

Bonjour,

Je suis membre d'une association qui gère la bibliothèque d'une petite commune depuis plus de 20 ans. Cette association a développé, en plus de la mission de lecture publique, une section ludothèque et d'autres actions culturelles.

Il y a 9 ans, la municipalité a embauché une bibliothécaire salariée mise à disposition de l'association pour alléger la charge des bénévoles et professionnaliser certaines actions de l'association (accueil des classes, préparation d'événements et développement des partenariats). A l'époque, la mairie a favorisé la participation des membres actifs (principalement du bureau) dans les démarches de ce projet d'embauche : co-construction de la fiche de poste, participation à la sélection de candidatures et présence d'un membre du bureau lors des entretiens d'embauche. Depuis 4/5 ans, un projet de nouveau bâtiment communal se construit pour accueillir la bibliothèque/ludothèque et d'autres services. A cette occasion, un autre poste a été créé concernant la ludothèque cette fois. Idéal me direz-vous.

Sauf que, cette fois-ci, c'est la communauté de communes qui reprend en main la mission de lecture publique pour créer un réseau avec les 3 bibliothèques du territoire. La communication entre l'association et la communauté de commune a été très compliquée : elle nous a demandé notre avis, certes, mais sans qu'il soit respecté, il y a eu très peu de communication sur l'avancé du projet, une consultation de principe concernant les démarches de la création du poste, et du suivi de la mise en réseau. Pour autant, tous les membres de l'association sont ravis de ses projets et de ce développement pour la bibliothèque. Mais nous avons aussi l'impression d'être déposséder de l'association dans laquelle nous sommes bénévoles depuis des années, notamment, concernant le poste créé.

Nous aurions souhaité garder la bibliothécaire qui travaille avec nous depuis 2 ans 1/2 (en remplacement du congés maternité de la titulaire). Elle a donné entière satisfaction et à participer à la mise du réseau intercommunal des bibliothèques. Malheureusement, elle n'a pas été retenue après 2 entretiens car elle est trop stressée en entretien. Officieusement, nous avons su, malheureusement de plusieurs sources sûres, que c'est parce qu'elle est s'entend « trop » bien avec les bénévoles. Pour preuve, il a même été dit à l'une autre candidate que "si les bénévoles ne sont pas contents, on en trouvera d'autres".

Cela laisse sous-entendre que la com com souhaite diminuer le pouvoir décisionnaire des membres du bureau sur le fonctionnement de cette bibliothèque ludothèque. Les bénévoles de l'association sont entrain de très mal vivre cette reprise de l'activité car nous étions une association assez active dans la commune et sur le territoire de la communauté de communes, en proposant plusieurs événements dans l'année autour de la littérature, du jeu, d'un cinéma itinérant et même d'autres propositions culturelles.

Bref, ce n'est peut-être pas un conseil juridique, mais si vous quelques pistes pour remonter le moral des troupes ou pour nous défendre, je suis preneuse. Car, du coup, le président en vient à voir démissionner, et que, pour ma part, l'idée m'est même venue de refuser de céder les livres et surtout les jeux à la com com, car ils sont toujours la propriété de l'association. Et personne n'a envi d'en arriver là. Comment faire pour ne pas retrouver « bénévoles pour la com com », ou autres « mains d'œuvre gratuite », pouvoir continuer à travailler sereinement avec les salariés, et décider des projets sur lesquels l'association souhaite réellement s'engager...

A l'aide...